

OFFRE D'EMPLOI



SAINTE-JULIE

PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN - SAISONNIER
SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

Un milieu de travail dynamique !

Tu possèdes de grandes habiletés pour le travail manuel et tu souhaites travailler à l'extérieur ? Tu aimerais acquérir de l'expérience dans le monde municipal ? À la Ville de Sainte-Julie, nous avons l'emploi idéal pour toi ! Au quotidien, tu effectueras des travaux comportant le nettoyage, l'entretien et l'aménagement des parcs, des aires de jeux, des terrains sportifs, des surfaces glacées et des espaces verts. Tu prépareras les différents plateaux sportifs selon les activités prévues, en plus de faire une surveillance générale des lieux afin de faire respecter les divers règlements. Finalement, tu réaliseras les travaux d'entretien ménager des divers bâtiments, et assureras un soutien technique aux divers services de la Ville et aux organismes.

Travailler avec nous, c'est :

- Un horaire de travail de 37,5 heures par semaine réparties du lundi au dimanche de jour, soir et fin de semaine ;
- Un taux horaire de 25,48 \$, plus une allocation hebdomadaire de 5 % sur ton salaire à titre d'avantages sociaux ;
- Une augmentation de salaire assurée annuellement ;
- Un programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF) et service de télémédecine ;
- Une équipe sympathique et dynamique et des défis stimulants à relever !

Profil recherché :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent ;
- Permis de conduire valide et si tu as une classe 3, c'est encore mieux ;
- Être disponible pour travailler de jour, de soir et la fin de semaine ;
- Habiletés à travailler manuellement avec de petits outils ;
- Attestation de formation du cours de sécurité : Travaux publics et construction (un atout).

Le défi t'intéresse ? Fais-nous parvenir ta candidature en remplissant le [formulaire d'embauche](#) disponible en ligne sur notre site Web, au plus tard le **7 juin 2026**.

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse. La Ville de Sainte-Julie s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. Si elles le désirent, les personnes handicapées peuvent recevoir de l'assistance dans le processus de présélection et de sélection. Il faut noter que le genre masculin est utilisé dans ce texte dans l'unique but d'en alléger la lecture.